CUSTOS (Jean), notaire de Villemur, Villemur-sur-Tarn, minutes 1619, f° 117 (v°), Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 21778, PH/JCHR/369.

Debte . Benech . Riviere

L an mil six cens dix() neuf et le second jour du moys de mars avant midy dans ma boutique en villemur etc() regnant louys etc() pardevant moy not(aire) et tesmoings bas nommes personnellement estably guill(aume) riviere laboureur du consulat de monvalen lequel de gré a confessé debvoir a jean benech nautonier dud(it) villemur p(rese)nt et acceptant la somme de dix neuf livres un sou t(ournoi)z pour raison et a cause de reste du [con]tenu en l obliga(ti)on precedante rettenue par moy d(it) not(aire) le dix()septie(me) febvrier m(il) vic dix huict laquelle par vertu de la p(rese)nte demeure pour resolue et cancellée ^o promettant led(it) riviere de payer lad(ite) somme de dix neuf livres un sou aud(it) benech en la p(rese)nt ville par la prochaine feste de la magdalaine a l()obliga(ti)on et ypotheque de ses biens etc() submis etc() renoncé etc juré etc p(rese)ns raymond gourmanel laboureur de monvalen jean satger hoste de()bondigous e(t)jean bascoul prat(icien) de villemur soubz(sig)nes ceulx quy savent avec moy not(are) requis ^o sauf de l() ypotheque aquize aud(it) benech par icelle | la[que()par expres il se reserve pour y avoir recours sy besoing est

Bascoul Custos, not(aire)